Étiquette de conteneur

GROUPE 28 INSECTICIDE

$COSAYR^{MC}$

INSECTICIDE

SUSPENSION

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LE GROUPE DES LÉGUMES-RACINES ET LÉGUMES TUBERCULES, LE GROUPE DES LÉGUMES-FRUITS, LE GROUPE DES LÉGUMES DU GENRE BRASSICA, LE GROUPE DES LÉGUMES-FEUILLES, LE GROUPE DES LÉGUMINEUSES, LE GROUPE DES LÉGUMES CUCURBITACÉES, LE MAÏS (MAÏS DE GRANDE CULTURE, MAÏS SUCRÉ, MAÏS À ÉCALTER, ET MAÏS À SEMENCE), FOURRAGE ET FOIN DE GRAMINÉES, FOURRAGE PAILLE ET FOIN DE PLANTES AUTRES QUE LES GRAMINÉES, MENTHE, OKRA, ARACHIDES, LE SOUS-GROUPE DES OIGNON VERT, LES ARTICHAUTS, HOUBLON, CONCOMBRES DE SERRE, TOMATES DE SERRE, AUBERGINES DE SERRE, ET POIVRONS DE SERRE, LE GROUPE D'OLÉAGINEUX ET LES CÉRÉALES

COMMERCIAL (AGRICOLE)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF: Chlorantraniliprole 200 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,02% à titre d'agent de conservation où Contient du 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00084% et 2-methyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00027% à titre d'agent de conservation ou Contient du 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00084% et 2-methyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00028% et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,0076% à titre d'agent de conservation

Nº D'HOMOLOGATION 35005 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 0,5 L - VRAC

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. 300-191 Lombard Avenue Winnipeg, MB R3B 0X1 1-855-264-6262

Pour l'aide médicale d'urgence appeler PROPHARMA au 1-877-250-9291 (24 heures par jour).

Pour un déversement, une fuite ou un incendie, appeler INFOTRAC au 1-800-535-5053 (24 heures par jour).

MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.
- Suivre les directives du fabricant pour nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuel (ÉPI). S'il n'existe aucune directive concernant ce qui est lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver séparément l'ÉPI du reste de la lessive.
- Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la salle de bain. Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les enlever immédiatement. Puis, se laver complètement et mettre du linge propre.
- Pour les usages agricoles, ne pas entrer ou permettre aux travailleurs d'entrer dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.
- Consulter la section intitulée « Instructions concernant l'épandage aérien » de cette étiquette pour obtenir les autres précautions à prendre lors d'applications aériennes.

PREMIERS SOINS:

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION:

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION:

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le

traitement.

Pour l'aide médicale d'urgence appeler PROPHARMA au 1-877-250-9291 (24 heures par jour).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes. Ce produit renferme un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

Toxique pour les organismes aquatiques. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Toxique pour certains insectes bénéfiques. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les insectes bénéfiques utiles dans les habitats situés à proximité du site traité, comme les haies ou les terres boisées.

Utilisation en serre : Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Peut causer des effets nocifs pour certains arthropodes utiles, y compris les espèces utilisées en serriculture. Éviter d'appliquer le produit lorsque des arthropodes utiles sont présents dans la zone à traiter. La Chlorantraniliprole est persistante et peut subsister sur le terrain. Il est recommandé d'éviter l'utilisation de ce produit dans les sites traités avec tout produit contenant de la chlorantraniliprole au cours de la saison précédente.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE:

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides et des engrais. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILSATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MC

COSAYR est une marque déposée d'une compagnie du groupe ADAMA

GROUPE 28 INSECTICIDE

COSAYR

INSECTICIDE

SUSPENSION

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LE GROUPE DES LÉGUMES-RACINES ET LÉGUMES TUBERCULES, LE GROUPE DES LÉGUMES-FRUITS, LE GROUPE DES LÉGUMES DU GENRE BRASSICA, LE GROUPE DES LÉGUMES-FEUILLES, LE GROUPE DES LÉGUMINEUSES, LE GROUPE DES LÉGUMES CUCURBITACÉES, LE MAÏS (MAÏS DE GRANDE CULTURE, MAÏS SUCRÉ, MAÏS À ÉCALTER, ET MAÏS À SEMENCE), FOURRAGE ET FOIN DE GRAMINÉES, FOURRAGE PAILLE ET FOIN DE PLANTES AUTRES QUE LES GRAMINÉES, MENTHE, OKRA, ARACHIDES, LE SOUS-GROUPE DES OIGNON VERT, LES ARTICHAUTS, HOUBLON, CONCOMBRES DE SERRE, TOMATES DE SERRE, AUBERGINES DE SERRE, ET POIVRONS DE SERRE, LE GROUPE D'OLÉAGINEUX ET LES CÉRÉALES

COMMERCIAL (AGRICOLE)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF: Chlorantraniliprole 200 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,02% à titre d'agent de conservation où Contient du 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00084% et 2-methyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00027% à titre d'agent de conservation ou Contient du 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00084% et 2-methyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00028% et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,0076% à titre d'agent de conservation

Nº D'HOMOLOGATION 35005 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 0,5 L - VRAC

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. 300-191 Lombard Avenue Winnipeg, MB R3B 0X1 1-855-264-6262

Pour l'aide médicale d'urgence appeler PROPHARMA au 1-877-250-9291 (24 heures par jour). Pour un déversement, une fuite ou un incendie, appeler INFOTRAC au 1-800-535-5053 (24 heures par jour).

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

COSAYR est une préparation liquide pouvant être appliquée comme pulvérisation foliaire, par application terrestre ou aérienne (pommes de terre, betterave à sucre, betterave potagère, légumineuses, le maïs, l'oléagineux et les céréales seulement) pour supprimer plusieurs insectes parasites importants. Pour application, mélanger COSAYR à l'eau.

Appliquer aux taux recommandés lorsque les populations d'insectes atteignent les seuils économiques déterminés localement. Consulter votre conseiller local ou votre conseiller en cultures afin de déterminer les seuils appropriés de traitement dans votre région.

Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une couverture uniforme et complète.

MISES EN GARDE:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.
- Suivre les directives du fabricant pour nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuel (ÉPI). S'il n'existe aucune directive concernant ce qui est lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver séparément l'ÉPI du reste de la lessive.
- Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la salle de bain. Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les enlever immédiatement. Puis, se laver complètement et mettre du linge propre.
- Pour les usages agricoles, ne pas entrer ou permettre aux travailleurs d'entrer dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.
- Consulter la section intitulée « Instructions concernant l'épandage aérien » de cette étiquette pour obtenir les autres précautions à prendre lors d'applications aériennes.

PREMIERS SOINS:

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION:

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à

20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION:

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Pour l'aide médicale d'urgence appeler PROPHARMA au 1-877-250-9291 (24 heures par jour).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes. Ce produit renferme un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

- Toxique pour les organismes aquatiques. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.
- Toxique pour certains insectes bénéfiques. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les insectes bénéfiques utiles dans les habitats situés à proximité du site traité, comme les haies ou les terres boisées.
- Utilisation en serre : Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Peut causer des effets nocifs pour certains arthropodes utiles, y compris les espèces utilisées en serriculture. Éviter d'appliquer le produit lorsque des arthropodes utiles sont présents dans la zone à traiter.
- La chlorantraniliprole est persistante et peut subsister sur le terrain. Il est recommandé d'éviter l'utilisation de ce produit dans les sites traités avec tout produit contenant de la chlorantraniliprole au cours de la saison précédente.
- Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE:

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides et des engrais. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILSATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

EMPÊCHER les rejets, les effluents ou les eaux de ruissellement en provenance des serres qui contiennent ce produit d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau.

Groupe de Culture 1 - LÉGUMES- RACINES ET LÉGUMES-TUBERCULES

Volume de pulvérisation pour les légumes-racines et légumes-tubercules : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol. Pour les pommes de terre seulement, appliquer de façon aérienne une bouillie de pulvérisation d'un volume final de 50 L/ha.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX	DIRECTIVES
		COSAYR	PARTICULIÈRES
		(ml/ha)	
POMMES DE TERRE	Doryphore de la pomme	250 à 500	Pour les pommes de terre,
	de terre		appliquer soit avec de
,	Pyrale du maïs	250 à 375	l'équipement terrestre ou
LÉGUMES- RACINES ET		250	aérien. Commencer les
LÉGUMES-	crucifères		applications lorsque les
TUBERCULES			seuils de traitement ont
Arracacha; Marante;	fausse- arpenteuse du chou		été atteints. Une couverte complète est essentielle
Crosne du Japon;	ver-gris noir		pour obtenir une
Topinambour; Betterave potagère; Betterave à sucre	ver-gris non		suppression optimale.
; Bardane comestible ;	piéride du chou		suppression optimate.
Canna comestible; Carotte;	μ ·		Pour le doryphore de la
Manioc, amer et doux;	Cécidomyie du chou-fleur		pomme de terre, utiliser
Céleri-rave ; Chayotte	Pyrale du maïs	250 à 375	la dose maximum
(racine); Cerfeuil tubéreux	- J		recommandée en cas
; Chicorée ; Souchet	Ver de l'épi du maïs		d'infestation forte ou/et
comestible; Taro;	1		lorsque les grosses larves
Gingembre ; Ginseng ;	Sphinx du tabac		sont présentes.
Raifort ; Curcuma			
d'Amérique ; Persil à	Sphinx de la tomate		Gestion de la résistance
grosse racine; Panais;			de doryphore de la
Pomme de terre ; Radis ;	Légionnaire uniponctuée		pomme de terre : NE
Daïkon ; Rutabaga ;	**		PAS appliquer COSAYR
Salsifis; Scorsonère;	Ver-gris panaché		pour la suppression du
Scolyme; Chervis; Patate	T / - '		doryphore de la pomme
	Légionnaire d'automne		de terre si n'importe quel insecticide du groupe 28
Navet ; Dolique tubéreux ; Igname	Légionnaire de la		a été utilisé au moment
Igname	betterave		de la plantation en
	Octiciave		traitement de sillon ou au
	Mineuse des feuilles:		sol ou pour le traitement
	Liriomyza sativae		des plantons
	Liriomyza trifolii		
			Pour la suppression de la
			pyrale du maïs,
			synchroniser le moment
			de l'application à celui du
			pic de l'éclosion des
			œufs. Dépister la pyrale
			du maïs en surveillant la
			ponte des œufs et
			l'éclosion des œufs pour

	déterminer le moment de
	l'application.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Légumes-racines et légumes-tubercules

- Pour les gammes de taux application, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 3 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 1,125 litres COSAYR par hectare par saison.
- Ne pas effectuer une application foliaire de COSAYR pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28

Groupe de Culture 4 – LÉGUMES-FEUILLES

Volume de pulvérisation pour les légumes-racines et légumes-tubercules : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX COSAYR ml/ha	DIRECTIVES
			PARTICULIÈRES
LÉGUMES-FEUILLES	Fausse-arpenteuse	250	Commencer les
Amarante (feuilles),	du chou		applications lorsque les
Arroche, Cardon, Céleri,			seuils de traitement ont
Céleri chinois, Cerfeuil,	Ver-gris noir		été atteints. Une
Chrysanthème à feuilles	Légionnaire	250 à 375	couverture complète est
comestibles, Chrysanthème	uniponctuée		essentielle pour obtenir
des jardins, Cresson alénois,			une suppression
Cresson de terre, Endive,	Légionnaire		optimale.
Fenouil de Florence, Laitue,	d'automne		
pommée et frisée, Laitue			
asperge, Mâche, Oseille,	Ver de l'épi du		
Persil (feuilles), Pissenlit	maïs		
(feuilles), Pourpier,			
Roquette, Montia,	Légionnaire de la		
Radicchio, Rhubarbe,	betterave		
Épinard, Épinard de			
Nouvelle- Zélande, Baselle,	Mineuse des		
Bette à carde	feuilles:		
	Liriomyza sativae		
	Liriomyza trifolii		

RESTRICTIONS ET MISES EN GARDE : Légumes-feuilles

- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application aux 3 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 1 litre COSAYR par hectare par saison.

• Ne pas effectuer une application foliaire de COSAYR pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.

Groupe de Culture 5 – LÉGUMES DU GENRE BRASSICA

Volume de pulvérisation pour les légumes du genre Brassica : Appliquer dans un volume de

pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

pulvérisation minimal de	e 100 L/na au soi.		
CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX COSAYR ml/ha	DIRECTIVES
			PARTICULIÈRES
LÉGINES DU	D'' 1 1 1	250	C 1
	Piéride du chou	250	Commencer les
GENRE BRASSICA			applications lorsque les
-	Fausse-teigne des		seuils de traitement ont
Brocoli de Chine, Chou	crucifères		été atteints. Une
chinois (gaï- choï),			couverture complète est
Chou chinois (pé-tsaï),	Fausse-arpenteuse du		essentielle pour obtenir
	chou		une suppression
			optimale.
	Ver-gris noir		
Chou de Bruxelles,	Légionnaire	250 à 375	Pour une suppression
Chou, Chou-fleur,	uniponctuée		optimale appliquer avec
Cavalo broccolo, Chou-			Hasten NT Adjuvant à
rave, Chou cavalier,	Légionnaire d'automne		Pulvériser à 0,25% v/v
Chou chinois (pakchoï),	C		ou MSO Concentrate
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Légionnaire de la		Contient Leci-Tech à
I -	betterave		0,5% v/v.
moutarde, Mizuna,			0,5 / 0 1/ 1.
Moutarde épinard,	Ver de l'épi du maïs		
Rappini.	ver de repradamais		
каррии.	Minara das farillas.		
	Mineuse des feuilles:		
	Liriomyza sativae		
	Liriomyza trifolii		

RESTRICTIONS ET MISES EN GARDE: Légumes du genre Brassica

- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application aux 3 jours.
- Ne pas appliquer dans les 3 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 3 jours.
- Ne pas dépasser un total de 1 litre COSAYR par hectare par saison.
- Ne pas effectuer une application foliaire de COSAYR pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.

Volume de pulvérisation pour les légumineuses : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol. Appliquer de façon aérienne une bouillie de pulvérisation d'un volume final de 50 L/ha.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX COSAYR	DIRECTIVES
		(ml/ha)	PARTICULIÈRES
LÉGUMINEUSES	Sauterelles	125 à 250	Commencer les
Lupin (Lupinus spp., y	Fausse-arpenteuse du	250	applications lorsque les
compris le lupin- grain,	chou		seuils de traitement ont
le lupin doux, le lupin			été atteints. Une
blanc et le lupin blanc	Ver-gris		couverture complète est
doux); Haricot	Légionnaire	250 à 375	essentielle pour obtenir
(Phaseolus spp., y	uniponctuée		une suppression
compris le haricot de			optimale.
grande culture, le	Légionnaire d'automne		
haricot commun, le			
haricot de Lima, le petit	Légionnaire de la		
haricot blanc, le haricot			
pinto, le haricot			
d'Espagne, le haricot	Ver de l'épi du maïs		
vert, le haricot tépary et	Noctuelle de la tomate		
le haricot jaune);	Pyrale du maïs		
Dolique (Vigna spp., y			
compris l'adzuki, le	Vers-gris occidental du		
dolique asperge, le	haricot		
dolique à œil noir, le			
dolique mongette, le			
haricot papillon, le			
haricot mungo, le pois			
zombi et le haricot			
mungo noir); Gourgane			
(fève des marais); Pois			
chiche; Guar; Pois			
sabre; Dolique			
d'Égypte; Lentille; Pois			
(Pisum spp., y compris			
le pois nain, le pois à			
gousse comestible, le			
petit pois anglais, le			
pois des champs, le			
petit pois de jardin, le			
petit pois vert, le pois			
mange-tout et le pois			
sugar snap); Pois cajan			
sec; Pois sabre; Soja			

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Légumineuses

- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 3 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 1,125 litres COSAYR par hectare par saison.
- Ne pas effectuer une application foliaire de COSAYR pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.

Groupe de Culture 8 – LÉGUMES-FRUITS AUTRES QUE LES CUCURBITACÉES

Volume de pulvérisation pour les légumes-fruits : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX COSAYR ml/ha	DIRECTIVES
			PARTICULIÈRES
LÉGUMES-FRUITS	Doryphore de la	250 à 375	Commencer les
Aubergine, Cerise de terre,	pomme de terre		applications lorsque les
Pepino, Piment (y compris			seuils de traitement ont
le poivron, le piment de	Légionnaire		été atteints. Une
chili, à cuire, type	uniponctuée		couverture complète est
Jamaïque et doux),			essentielle pour obtenir
Tomatille, Tomate	Légionnaire		une suppression
	d'automne		optimale.
	Légionnaire de la		Gestion de la résistance
	betterave		de doryphore de la
			pomme de terre : NE
	Ver-gris panaché		PAS appliquer
			COSAYR pour la
	Sphinx du tabac		suppression du
			doryphore de la pomme
	Sphinx de la tomate		de terre si n'importe
			quel insecticide du
	Noctuelle de la		groupe 28 a été utilisé
	tomate (Ver de l'épi		au moment de la
	du maïs)		plantation en traitement
			de sillon ou au sol ou
	Pyrale du maïs		pour le traitement des
	Fausse- arpenteuse	250	semences.
	du chou		
	Ver-gris noir		

RESTRICTIONS ET MISES EN GARDE: Légumes-fruits

- Pour la gamme de taux d'application, utiliser le taux supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 5 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 1,125 litres COSAYR par hectare par saison.
- Ne pas effectuer une application foliaire de COSAYR pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.

Groupe de Culture 9 - LÉGUMES CUCURBITACÉES

Volume de pulvérisation pour les légumes cucurbitacées : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX COSAYR ml/ha	DIRECTIVES
			PARTICULIÈRES
LÉGUMES	Fausse- arpenteuse	250	Commencer les
CUCURBITACÉES	du chou		applications lorsque les
Chayotte (fruit); Courge			seuils de traitement ont
cireuse; Pastèque à	Ver-gris noir		été atteints. Une
confire; Concombre;	Légionnaire	250 à 375	couverture complète est
Concombre des Antilles;	uniponctuée		essentielle pour obtenir
Gourde comestible			une suppression
(Lagenaria spp., y compris	Légionnaire		optimale.
la gourde hyotan, la	d'automne		
courge- bouteille, gourde			
hechima et l'okra chinois);	Ver de l'épi du maïs		
Momordique (y compris la			
pomme de merveille, la	Mineuse des		
margose amère et la	feuilles:		
margose à piquants);	Liriomyza sativae		
Melon véritable (y compris	Liriomyza trifolii		
le cantaloup); Citrouille;			
Courge d'été; Courge			
d'hiver (y compris la			
courge musquée et la			
courge hubbard, la courge			
poivrée et la courge			
spaghetti); Pastèque			

RESTRICTIONS ET MISES EN GARDE : Légumes cucurbitacées

- Pour la gamme de taux d'application, utiliser le taux supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 5 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.

- Ne pas dépasser un total de 1,125 litres COSAYR par hectare par saison.
- Ne pas effectuer une application foliaire de COSAYR pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.

POUR UTILISATION SUR LE MAÏS DE GRANDE CULTURE, MAÏS À ÉCALTER, MAÏS À SEMENCE ET MAÏS SUCRÉ :

Volume de pulvérisation pour le maïs : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol. Appliquer de façon aérienne une bouillie de pulvérisation d'un volume final de 50 L/ha.

CULTURE	RAVAGEUR	TAUX COSAYR	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
CIBLÉE		Ml/ha	
MAÏS	Ver-gris noir	250	Commencer les applications lorsque les seuils
			de traitement ont été atteints. Une couverture
Maïs de		Appliquer soit avec	complète est essentielle pour obtenir une
grande		de l'équipement	suppression optimale.
culture;		terrestre ou aérien.	
		250 à 375	Pour la suppression du ver de l'épi du maïs, de
Maïs à	uniponctuée		la pyrale du maïs ou du vers-gris occidental du
éclater;			haricot, synchroniser le moment de
			l'application à celui du pic de l'éclosion des
Maïs à		de l'équipement	œufs. Dépister en surveillant la ponte des œufs
semence			et l'éclosion des œufs pour déterminer le
	Légionnaire		moment de l'application.
Maïs sucré	de la betterave		Répéter l'application si le dépistage indique
	L		que cela est nécessaire.
	Ver-gris		Consulter la section intitulée « Instructions
	panaché		concernant l'épandage aérien » de cette
	T 1 117 '		étiquette pour obtenir plus de détails
	Ver de l'épi		concernant les applications aériennes.
	du maïs		
	Dramala da		
	Pyrale du		
	maïs		
	Vers-gris		
	occidental du		
	haricot		
	naricot		

RESTRICTIONS ET MISES EN GARDE: Maïs

- Pour la gamme de taux d'application, utiliser le taux supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application aux 3 jours pour le maïs à semence ou le maïs sucré.
- Ne pas faire plus d'une application aux 7 jours pour le maïs de grande culture ou le maïs à éclater;

- Ne pas récolter moins de 1 jour après la dernière application pour le maïs à semence ou le maïs sucré.
- Ne pas récolter moins de 14 jours après la dernière application pour le maïs de grande culture ou le maïs à éclater;
- Ne pas dépasser un total de 1,125 litres COSAYR par hectare par saison.
- Ne pas effectuer une application foliaire de COSAYR pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.

Groupe de Culture 15 – CÉRÉALES (SAUF LE MAÏS ET LE RIZ SAUVAGE) ET

Groupe de Culture 16 - LES CÉRÉALES POUR LE FOURRAGE (SAUF LE MAÏS ET LE RIZ SAUVAGE)

Volume de pulvérisation pour les Céréales : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol. Appliquer de façon aérienne une bouillie de pulvérisation d'un volume final de 50 L/ha.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX COSAYR ml/ha	DIRECTIVES
			PARTICULIÈRES
CÉRÉALES	Sauterelles	125 à 250	Commencer les
Orge, Sarrasin, Millet	Ver-gris	250	applications lorsque les
perlé, Millet commun,	Légionnaire	250 à 375	seuils de traitement ont
Avoine, Seigle, Sorgho,	uniponctuée		été atteints. Une
Téosinte, Triticale, Blé,			couverture complète est
	Légionnaire		essentielle pour obtenir
	d'automne		une suppression
			optimale.
	Légionnaire de la		
	betterave		
	Ver de l'épi du maïs		
	Pyrale du maïs		

RESTRICTIONS ET MISES EN GARDE: CÉRÉALES

- Fourrage et le foin peut être l'alimentation du bétail
- Ne pas faire plus de 3 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 7 jours.
- Ne pas récolter moins de 1 jour après la dernière application. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 1,125 litres COSAYR par hectare par saison.
- En cas de forte infestation par les insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser le taux supérieure.
- Ne pas effectuer une application foliaire de COSAYR pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences

ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.

Groupe de Culture 17 – FOURRAGE ET FOIN DE GRAMINÉES

Volume de pulvérisation pour le Fourrage et le foin de graminées : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX COSAYR ml/ha	DIRECTIVES
			PARTICULIÈRES
FOURRAGE ET FOIN	Sauterelles	125 à 250	Commencer les
DE GRAMINÉES	Légionnaire	250 à 375	applications lorsque les
Toute graminée (sauf la	uniponctuée		seuils de traitement ont
canne à sucre et les			été atteints. Une
céréales) à l'état vert ou	Légionnaire		couverture complète est
séché, servie au bétail ou	d'automne		essentielle pour obtenir
broutée par celui-ci; toute			une suppression
graminée de pâturage ou	Légionnaire de la		optimale.
de parcours; toute	betterave		
graminée cultivée pour le			
foin ou l'ensilage.	Ver de l'épi du maïs		

RESTRICTIONS ET MISES EN GARDE: Fourrage et foin de graminées

- En cas de forte infestation par les insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser le taux supérieure.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 7 jours.
- Observer un DAAR de 0 jour.
- Ne pas dépasser un total de 1,125 litres COSAYR par hectare par saison.
- Ne pas effectuer une application foliaire de COSAYR pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.

Groupe de Culture 18 – FOURRAGE, PAILLE ET FOIN DE PLANTES AUTRES QUE LES GRAMINÉES

Volume de pulvérisation pour les Fourrage, paille et foin de plantes autres que les graminées: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX COSAYR ml/ha	DIRECTIVES
			PARTICULIÈRES
FOURRAGE, PAILLE ET	Sauterelles	125 à 250	Commencer les
FOIN DE PLANTES	Légionnaire de la		applications lorsque les
AUTRES QUE LES	betterave		seuils de traitement ont
GRAMINÉES	Charançon postiche	375 à 500	été atteints. Une
Luzerne; Pois mascate;	de la luzerne		couverture complète est

Trèfle et mélilot; Kudzu;	(répression	essentielle pour obtenir
Lespédèze; Lupin;	seulement)	une suppression
Sainfoin; Lotier; Vesce;		optimale.
Coronille bigarrée;		
Astragale		

RESTRICTIONS ET MISES EN GARDE: Fourrage, paille et foin de plantes autres que les graminées

- En cas de forte infestation par les insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser le taux supérieure.
- Ne pas appliquer plus d'une fois par coupe.
- Observer un DAAR de 0 jour.
- Ne pas effectuer une application foliaire de COSAYR pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.

Groupe de Culture 20 – OLÉAGINEUX

Volume de pulvérisation pour l'oléagineux : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol. Appliquer de façon aérienne une bouillie de pulvérisation d'un volume final de 50 L/ha.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX COSAYR	DIRECTIVES
		(ml/ha)	PARTICULIÈRES
OLÉAGINEUX	Fausse-teigne des	125	Commencer les
	crucifères		applications lorsque les
Canola; Colza; Graine de	Sauterelles	125 à 250	seuils de traitement ont
moutarde; Lin; Graine de	Légionnaire bertha	125 à 375	été atteints. Une
Tournesol; Carthame;	Ver-gris	250	couverture complète est
Bourrache; Soucie,			essentielle pour obtenir
Crambé; Saliquier;	Cécidomyie du		une suppression
Vipérine; Euphorbe;	chou-fleur		optimale.
Onagre; Caméline; Vélar			
d'Orient; Lesquerelle;	Fausse- arpenteuse		
Lunaire; Limnanthe;	du chou		
Asclépiade; Graine de			
niger; Radis oléagineux;	Piéride du chou		
Graine de pavot; Baie	Pyrale du tournesol	250 à 375	
d'églantier; Stokésie;			
Julienne des dames; Thé	Réduit les		
oléagineux;	dommages causés		
	par le pyrale du		
	tournesol à bandes		

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Oléagineux

- Ne pas faire plus de 3 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 5 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 1,125 litres COSAYR par hectare par saison.
- Ne pas effectuer une application foliaire de COSAYR pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28

Menthe

Volume de pulvérisation pour la menthe : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX COSAYR ml/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
MENTHE	Fausse- arpenteuse du chou	250	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.

RESTRICTIONS ET MISES EN GARDE: Menthe

- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 14 jours.
- Ne pas appliquer dans les 3 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 3 jours.
- Ne pas dépasser un total de 1 litre COSAYR par hectare par saison.
- Ne pas effectuer une application foliaire de COSAYR pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.

OKRA

Volume de pulvérisation pour l'okra : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX COSAYR ml/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
OKRA	Légionnaire de la betterave		Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont
	Ver de l'épi du maïs		été atteints. Une

	couverture complète est
	essentielle pour obtenir
	une suppression
	optimale.

RESTRICTIONS ET MISES EN GARDE: Okra

- En cas de forte infestation par les insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser le taux supérieure.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 5 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 1,125 litres COSAYR par hectare par saison.
- Ne pas effectuer une application foliaire de COSAYR pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.

HOUBLON

Volume de pulvérisation pour les houblon : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX COSAYR mL/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
HOUBLON	Ver-gris Légionnaire		Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour
	Fausse- arpenteuse du chou	250	obtenir une suppression optimale.

RESTRICTIONS ET MISES EN GARDE: Houblon

- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 7 jours.
- Ne pas appliquer dans les 0 jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 0 jour.
- Ne pas dépasser un total de 1,125 litres COSAYR par hectare par saison.
- Ne pas appliquer par voie aérienne.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités

demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

POUR UTILISATION SUR le Groupe de Culture 5 – LÉGUMES DU GENRE BRASSICA

Volume de pulvérisation pour les légumes du genre *Brassica* : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

RAVAGEUR	TAUX COSAYR	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
	ml/ha	
Cécidomyie	250	Commencer les applications lorsque les
du chou-		seuils de traitement ont été atteints. Une
fleur	Pour une	couverture complète est essentielle pour
	suppression	obtenir une suppression optimale.
	optimale appliquer	
	avec Hasten NT	Surveiller la population de cécidomyie du
	Adjuvant à	chou-fleur tous les 2 à 4 jours en utilisant
	Pulvériser à 0,25%	des pièges Jackson contenant un appât
	v/v ou MSO	phéromonal.
	Concentrate	
	Contient Leci-	Suivre le seuil local recommandé.
	Tech à 0,5% v/v.	Appliquer COSAYR aussi tôt que
		possible une fois que le seuil de la
		cécidomyie du chou-fleur a été atteint.
		L'application sur le chou, le chou chinois
		(pé-tsaï), le chou-fleur, et le brocoli de
		Chine doit être faite au début de la saison
		avant la formation des têtes
		,
		Étant donné qu'il y a plusieurs
		générations de la cécidomyie du chou-
		fleur par saison, plusieurs applications (au
		maximum 4 par saison) seront
		probablement nécessaires.
	Cécidomyie du chou- fleur	du chou- fleur Pour une suppression optimale appliquer avec Hasten NT Adjuvant à Pulvériser à 0,25% v/v ou MSO Concentrate Contient Leci- Tech à 0,5% v/v.

RESTRICTIONS ET MISES EN GARDE: Légumes du genre Brassica

- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application aux 3 jours. Pour la cécidomyie du chou-fleur, faire les applications subséquentes lorsque le dépistage indique que celles-ci sont nécessaires en tenant compte des seuils locaux.,

- Ne pas appliquer dans les 3 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 3 jours.
- Ne pas dépasser un total de 1 litre COSAYR par hectare par saison.
- Ne pas appliquer par voie aérienne.
- Ne pas effectuer une application foliaire de COSAYR pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.

POUR UTILISATION SUR LES ARTICHAUT

Volume de pulvérisation pour les Artichaut : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX COSAYR	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
		ml/ha	
ARTICHAUT	Ver-gris	250 à 375	Commencer les applications lorsque
			les seuils de traitement ont été
	Légionnaire		atteints. Une couverture complète est
	Fausse-		essentielle pour obtenir une
	arpenteuse du		suppression optimale.
	chou		

RESTRICTIONS ET MISES EN GARDE: Artichaut

- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 7 jours.
- Ne pas appliquer dans les 3 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 3 jours.
- Ne pas dépasser un total de 1,125 litres COSAYR par hectare par saison.
- Ne pas appliquer par voie aérienne.
- Ne pas effectuer une application foliaire de COSAYR pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.

POUR UTILISATION SUR LES CONCOMBRES DE SERRE, POIVRONS DE SERRE, AUBERGINES DE SERRE, ET TOMATES DE SERRE :

Volume de pulvérisation pour les légumes de serre: Pour les tomates de serre, appliquer dans un volume de pulvérisation maximal de 1400 L/ha. Pour les concombres de serre, les aubergines de serre, et les poivrons de serre, appliquer dans un volume de pulvérisation maximal de 2000 L/ha.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX COSAYR par	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
		1000L de volume de	
		pulvérisation	
CONCOMBRE S	Fausse-	125 mL	Commencer les applications lorsque
DE SERRE;	arpenteuse du		les seuils de traitement ont été atteints.
POIVRONS DE	chou		Une couverture complète est

SERRE;	essentielle pour obtenir une
TOMATES DE	suppression optimale. Faire les
SERRE;	applications subséquentes lorsque le
AUBERGINES DE	dépistage indique que celles-ci sont
SERRE	nécessaires

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : LÉGUMES DE SERRE

- Ne pas faire plus de 3 applications par cycle de culture.
- Ne pas faire plus d'une application aux 7 jours.
- Ne pas récolter moins de 1 jour après la dernière application. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 750 mL COSAYR par hectare par cycle de culture.
- Ne pas effectuer une application foliaire de COSAYR pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28

POUR UTILISATION SUR LES POIVRONS DE SERRE, LES AUBERGINES DE SERRE, ET LES TOMATES DE SERRE :

Volume de pulvérisation pour les légumes de serre : Appliquer dans un volume de pulvérisation maximal fini de 1250 L / ha. S'il vous plaît noter que l'utilisation de ce produit pour le contrôle de la mineuse de la tomate est limitée aux stades de croissance des plantes pour lesquels une couverture complète peut être réalisée par des volumes d'application de 1250 L / ha ou moins.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX COSAYR par 1000L de volume de	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
CIDELL		pulvérisation	
		purverisation	
POIVRONS DE	Mineuse des	200 ml/ 1000L	Appliquer à l'éclosion des œufs.
SERRE;	feuilles		Retraiter si la surveillance indique
TOMATES DE	lépidoptère		qu'il est nécessaire. Couverture
SERRE;			complète est essentielle pour obtenir
AUBERGINES			une suppression optimale.
DE SERRE;			

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : LÉGUMES DE SERRE

- Ne pas faire plus de 3 applications par cycle de culture.
- Ne pas faire plus d'une application aux 7 jours.
- Ne pas récolter moins de 1 jour après la dernière application. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 750 mL COSAYR par hectare par cycle de culture.
- Ne pas effectuer une application foliaire de COSAYR pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28

POUR UTILISATION SUR LES ARACHIDES

Volume de pulvérisation pour les Arachides : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX COSAYR	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
		Ml/ha	
ARACHIDES	Ver-gris	250 à 375	Commencer les applications lorsque les
	Légionnaire		seuils de traitement ont été atteints. Une
	Ver de l'épi		couverture complète est essentielle pour
	du maïs		obtenir une suppression optimale.

RESTRICTIONS ET MISES EN GARDE : Arachides

- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas appliquer par voie aérienne.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 7 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 1,125 litres COSAYR par hectare par saison.
- Ne pas effectuer une application foliaire de COSAYR pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.

POUR UTILISATION SUR LES SOUS-GROUPE 3-07B - OIGNONS VERT

Volume de pulvérisation pour les oignons vert : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX COSAYR ml/ha	DIRECTIVES
COLICIAL CIBELL	id i i i i i i i i i i i i i i i i i i		PARTICULIÈRES
SOUS-GROUPE	Ver-gris	250 à 375	Commencer les
OIGNONS VERT			applications lorsque les
	Teigne du poireau		seuils de traitement ont
Poireau; Oignon vert;	(répression)		été atteints. Une
Ciboule, feuilles;			couverture complète est
Échalote, feuilles	Mineuse des feuilles:		essentielle pour obtenir
fraîches; Ciboulette,	Liriomyza sativae		une suppression
feuilles fraîche;	Liriomyza trifolii		optimale.
Ciboulette chinoise,			
feuilles fraîches; Hosta;			
Elegans; Fritillaire;			
Kurrat; Ail penché;			
Oignon, Beltsville			
bunching; Oignon,			
frais; Ail chinois;			
Rocambole, bulbille;			

Ail des bois

Volume de pulvérisation pour les oignons vert : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

RESTRICTIONS ET MISES EN GARDE: Oignon verts sous-groupe

- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas appliquer par voie aérienne.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 5 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 1,125 litres COSAYR par hectare par saison.
- Ne pas effectuer une application foliaire de COSAYR pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.

POUR UTILISATION SUR LES BETTERAVE À SUCRE ET LES BETTERAVE POTAGÈRE

Volume de pulvérisation pour les Betterave à sucre et les Betterave potagère : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol. Appliquer de façon aérienne une bouillie de pulvérisation d'un volume final de 50 L/ha.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX COSAYR	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
		ml/ha	
Betterave à sucre	Tisseuse de la	250 à 375	Commencer les applications lorsque
Betterave potagère	betterave		les seuils de traitement ont été atteints.
			Une couverture complète est
			essentielle pour obtenir une
			suppression optimale.

RESTRICTIONS ET MISES EN GARDE: Betterave à sucre et les Betterave potagère

- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 3 jours.
- Ne pas appliquer durant le 1 jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 1,125 litres COSAYR par hectare par saison.
- En cas de forte infestation par les insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser le taux supérieure.
- Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.

APPLICATION PAR PULVÉRISATEUR AGRICOLE

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre fine de la

classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol sur le site de l'application. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre fine de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage — Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-855-264-6262. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Appliquer la quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 50 litres par hectare.

Mélanges en cuve

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION:

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.

Méthode d'épandage	Culture	Zones tampons d	Zones tampons de pulvérisation			
		requises (en mèti	requises (en mètres) pour la protection d'un			
		d'un				
		Habitat d'eau	Habitat			
		douce d'une	estuarien/marin			

		profondeur de :			d'une profondeur de:	
			Moins de 1m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m
Pulvérisateur agricole	racines et légur tubercules, légur légumes du ger brassica, légur légumineuses, cucurbitacées, fourrage et foir graminées, fou et foin de plant que les gramine l'oléagineux, h menthe, okra, a arachides, oign sous-groupe, be potagère, better sucre, les céréa	Pomme de terre, légumes- racines et légumes- tubercules, légumes fruits, légumes du genre brassica, légumes feuilles, légumineuses, légumes cucurbitacées, le maïs, fourrage et foin de graminées, fourrage paille et foin de plantes autres que les graminées, l'oléagineux, houblon, menthe, okra, artichauts, arachides, oignon verts sous-groupe, betterave potagère, betterave à sucre, les céréales et céréales pour fourrage		1	1	0
Aérienne	Pomme de terre, Maïs (de grande culture, sucré, à éclater, à semence) Légumineuses, l'oléagineux et les céréales, betterave à sucre, betterave potagère	fixe Voilure tournante	15	1	1	0

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

DIRECTIVES DE MÉLANGE:

Avant d'appliquer COSAYR, l'équipement de pulvérisation doit être propre et sans résidu de pesticides. Remplir le réservoir du pulvérisateur entre le 1/4 et la 1/2 d'eau. Ajouter COSAYR directement au contenu du réservoir. Mélanger complètement afin de disperser, puis laisser l'agitateur fonctionner continuellement. En continuant d'agiter, une fois que le produit a été bien mélangé, ajouter un adjuvant au besoin. Les directives concernant l'utilisation d'adjuvants se retrouvent dans la section « Mode d'emploi » de cette étiquette. Utiliser un agitateur mécanique ou hydraulique. Ne pas utiliser un agitateur à air. Le mélange ne devrait pas demeurer pour la nuit dans le réservoir du pulvérisateur.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR:

Avant d'appliquer, s'assurer de commencer avec un pulvérisateur propre et en bon état. Immédiatement après l'application, nettoyer en profondeur tout l'équipement de pulvérisation pour réduire le risque de formation de dépôts qui pourraient devenir difficile à enlever. Bien drainer le pulvérisateur. Rincer à fond le pulvérisateur avec de l'eau propre et faire circuler de l'eau propre dans les boyaux, la rampe et les buses. Nettoyer tous les autres équipements utilisés pour l'application. Prendre toutes les précautions nécessaires au moment du nettoyage. Ne pas nettoyer près de puits, de sources d'eau ou de végétation désirable. Éliminer l'eau de rinçage en respectant les règlements locaux.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, COSAYR contient un insecticide appartenant au groupe 28. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à COSAYR et à d'autres insecticides du groupe 28. Les individus résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des insectes si des insecticides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner COSAYR ou les insecticides du même groupe 28 avec des insecticides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des insecticides qui appartiennent à des groupes différents et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés.
- Pour une même culture, ne pas appliquer plus de 2 fois successivement par génération d'une même espèce d'insectes. L'application suivante sur les parasites visés doit être effectuée avec un produit efficace possédant un mode d'action différent.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes

- éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262 ou à www.adama.com/canada.

MC

COSAYR est une marque déposée d'une compagnie du groupe ADAMA. Toutes les autres produits mentionnés sont des marques de commerce de leurs détenteurs respectifs.